



NEW BRUNSWICK  
ENERGY & UTILITIES BOARD

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS  
NOUVEAU-BRUNSWICK

## **Examen des marges bénéficiaires maximales de détail, des plafonds des coûts de livraison et des plafonds des frais de service complet pour les carburants auto et le mazout**

### **AVIS**

La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick tiendra une audience publique en vertu du paragraphe 14(1) de la *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers* afin d'examiner :

1. les marges bénéficiaires maximales de détail pour les détaillants des carburants auto et de mazout ;
2. les plafonds des coûts de livraison qui peuvent être facturés pour les carburants auto et le mazout ; et
3. les plafonds des frais de service complet que les détaillants peuvent facturer pour les carburants auto

pour s'assurer qu'ils sont justifiés et peut ordonner un ajustement de ces marges bénéficiaires, coûts ou frais après la fin de l'examen.

La Commission a retenu les services de Gardner Pinfold Consultants Inc. pour examiner les marges bénéficiaires actuelles, les coûts de livraison, le frais de service complet, et un rapport sur leurs conclusions sera remis à la Commission. Une copie du rapport de Gardner Pinfold, en français et en anglais, sera publiée sur le site Web de la Commission au plus tard le **vendredi 5 juin 2026**.

Les parties souhaitent intervenir dans cette instance sont invitées à consulter le site Web de la Commission à l'adresse [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca), à cliquer la rubrique « Règle de Procédure », puis sélectionner « Formulaire de procédure – instances des services publics ». Elles y trouveront un formulaire intitulé « demande de statut d'intervenant ». Ce formulaire, en précisant **l'instance : PT-001-2026**, doit être rempli et soumis à la Commission par courriel à [general@cespnb.ca](mailto:general@cespnb.ca) au plus tard à **16h00 le mardi 2 juin 2026**. Les parties doivent indiquer la langue officielle dans laquelle elles souhaitent être entendues.

La Commission tiendra une conférence préalable à l'audience sur cette instance via la plateforme de vidéoconférence Zoom, **le mercredi 10 juin 2026 débutant à 9h30**. Les parties intéressées peuvent y assister et faire des observations sur la procédure à suivre. Le lien pour joindre la conférence préalable à l'audience sera fourni à chaque partie ayant déposé un formulaire de demande de statut d'intervenant auprès de la Commission. La conférence préalable à l'audience sera ainsi diffusée en direct pour le grand public sur la chaîne YouTube de la Commission à l'adresse <http://www.youtube.com/@nbeubcespnb337>.

**Commission de l'énergie et des services publics du  
Nouveau-Brunswick**

C.P 5001  
Brunswick House  
44 Chipman Hill, bureau 800  
Saint John, N.-B. E2L 4Y9  
Téléphone: (506) 658-2504  
Sans frais: 1-866-766-2782  
Fax: (506) 643-7300  
Courriel: [general@cespnb.ca](mailto:general@cespnb.ca)  
Site Web: [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca)